

Bangkok, le 29 juillet 2019

Procès-verbal du Conseil d'Établissement ordinaire **Du 13 juin 2019**

Le conseil d'établissement est présidé par M. Joël PLANTÉ, proviseur du LFIB.
Ouverture de séance : 17 h 40. Le quorum est atteint (16 membres votants).

Présents à l'ouverture des travaux (membres votants) :

Représentants de l'administration : M. PLANTÉ, M. VANNIER, M. LASNEL (secrétaire de séance), M. FORNI, Mme BIEZ, M GERARD

Représentante élue du personnel administratif : Mme MERCIER

Représentants élus du personnel d'enseignement et d'éducation : M. FISCHER, Mme BRUN, M. STOR, Mme DUCORNEZ, M. JACQUIN

Représentants élus des délégués d'élèves du second degré : Melle LAMBERT

Représentants élus des parents d'élèves : M. PATINIER, Mme ZOCCOLA, Mme MASSIEUX

Membres invités présents : Mme DELEDALLE, Mme BOURANATHAVORN, M. PIYABUL

Excusés : M. GOUMY, M. VALERY, Mme PEYTEL, M. MINÉ, M. BAUCHET, M. CHEVRIER

Nombre de votants : 16

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est soumis à l'approbation du conseil.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Approbation du PV du conseil du 13 mars 2019
4. Présentation de la structure pédagogique 2019-2020
5. Options et spécialités 2019-2020
6. Bilan pédagogique 2018-2019
7. Mesure de carte scolaire (sous réserve)
8. Travaux prioritaires pour la rentrée 2019 suite au CHSCT
9. Présentation du schéma de la gouvernance et de l'organigramme du LFIB
10. Fonctionnement de l'établissement
11. Questions diverses

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

2) Désignation d'un secrétaire de séance

Le secrétaire de séance pour le CE est M. LASNEL.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

3) Approbation du PV du CE du 13/03/2019

Le PV du CE ordinaire du 13/03/2019 est soumis à l'approbation du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

4) Présentation de la structure pédagogique 2019-2020

Mme BIEZ, Directrice des classes primaires, présente la structure pour le primaire. Elle précise que cette structure a été discutée en conseil des maîtres et en conseil d'école.

Le seul point qui pose question est le nombre de classes en petite section à la maternelle. En effet l'effectif prévisionnel actuel permettrait, numériquement parlant de supprimer une classe.

Si le choix de suppression d'une classe de petite section peut se justifier d'un point de vue budgétaire, cela pose d'autres problèmes qui ont été évoqués en conseil d'école :

- Peu de marge de manœuvre en cas d'arrivée en cours d'année de nouveaux élèves.
- Des élèves en difficultés avec la langue française qui doivent pouvoir bénéficier d'un accueil dans une structure adaptée. Cela sera plus aisé avec 2 divisions au lieu d'une seule.
- Un nombre important d'élèves en petite section renforcerait encore le manque d'attractivité du LFIB. Cela s'ajoute au fait que le temps de transport constitue un frein pour de nombreuses familles notamment en petite section. Enfin l'offre alternative de structure dites bilingues en centre-ville est désormais abondante.

Mme BRUN, représentante élue des personnels enseignants, explique que la dimension qualitative doit être le principal critère de choix notamment en petite section. Elle rappelle que nous accueillons de plus en plus d'élèves non francophones et notamment thaïlandais et qu'il est paradoxal d'un côté de favoriser l'ouverture sur le pays d'accueil et d'un autre côté de dégrader les conditions d'apprentissages pour ces élèves qui en phase d'apprentissage de la langue française sont de fait fragilisés.

Mme DELEDALLE, représentante du comité de gestion, explique la difficulté de trouver un équilibre entre d'un côté un budget prévisionnel en déficit et une volonté de donner les moyens à tous les élèves de réussir.

La proposition de structure pédagogique présentée par la directrice des classes primaires est soumise au vote du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

M. PLANTÉ, Proviseur, présente ensuite la structure pédagogique prévisionnelle du second degré. Il explique que la prévision d'effectif pour 2019-2020 implique la suppression d'une division au collège par rapport à la structure actuelle. En ce qui concerne le lycée la structure reste identique.

Mme MASSIEUX, représentante élue des parents d'élèves, demande si la réforme du baccalauréat à une incidence sur la structure. M. PLANTÉ, Proviseur, explique qu'il y aura l'équivalent de 3 divisions mais uniquement pour les disciplines communes, tous les autres cours étant sous forme de groupes d'élèves.

La proposition de structure pédagogique présentée par le Proviseur est soumise au vote du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que la validation financière de cette structure est soumise au vote du comité de gestion.

5) Options et spécialités 2019-2020

M. PLANTÉ, Proviseur, explique que les spécialités et options que le LFIB a soumises de l'AEFE et du MEN ont toutes été officiellement validées.

Il explique que le LFIB a permis aux élèves de faire des choix libres ce qui a donné 27 combinaisons différentes pour des raisons de combinaisons entre les différentes spécialités pour 5 élèves il a fallu modifier un vœu. Les élèves et les familles ont été prévenues.

En ce qui concerne les options, il y a une inconnue concernant les LV3 car l'ouverture de l'option est soumise à l'approbation par le MEN. Les CV des professeurs concernés ont été envoyés au service pédagogique de l'AEFE. Par sécurité, le Proviseur explique qu'il intégrera cet enseignement dans les EDT car il sera toujours possible de l'enlever ultérieurement.

En ce qui concerne l'anglais, M. PLANTÉ, Proviseur, explique l'évolution du parcours proposé avec en 2019-2020, 2h de DNL Histoire entre la 6^{ème} et la 3^{ème} contre 1h cette année.

Il rappelle que le dossier de Section Internationale (SI) sera représenté, pour la 3^{ème} fois, dans les délais pour l'année prochaine avec une ouverture espérée en septembre 2020. Le nécessaire a été fait pour assurer la réussite de ce dossier qui est indispensable pour permettre une continuité pédagogique aux élèves qui ont suivi la SI au primaire.

Le grec ancien qui était expérimental en classe de 3^{ème} a été un succès et sera proposé en classe de seconde pour les élèves qui l'ont commencé en classe de 3^{ème}.

L'option sport sera de 3h de la seconde à la terminale conformément aux textes officiels. M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle qu'à son arrivée l'horaire proposé n'était que de 2 heures et que le cadre est désormais respecté en complément à l'ouverture de la section UNSS cette année.

La proposition de spécialités et d'options présentée par le proviseur est soumise au vote du CE.

Adoption à l'unanimité.

Votants : 16	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 16
--------------	----------------	------------	-----------

6) Bilan pédagogique 2018-2019

M. PLANTÉ, Proviseur, explique que le bilan pédagogique sera réalisé une fois que les résultats définitifs des examens seront connus.

Départ de Monsieur LASNEL, nombre de votants : 15

7) Mesure de carte scolaire

M. PLANTÉ, Proviseur, présente la suppression du support du CPAIEN. Il explique qu'il s'agit du poste de M. ADAMIAK, CPAIEN, qui est rattaché administrativement au LFIB. Dans les faits, M. ADAMIAK a son bureau à l'ambassade de France à Bangkok mais travaille sur toute la zone sud de la zone Asie Pacifique couverte par l'IEN. M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que le poste de CDAEFE et le poste d'IEN ont été supprimés à Bangkok en 2017-2018 et qu'ils ont été réaffectés à Singapour à compter de la rentrée de septembre 2019. En ce qui concerne le cas de M. ADAMIAK, il lui reste une année de mission, c'est la raison pour laquelle le transfert de son poste à Singapour est décalé et sera effectif en septembre 2020.

Mme ZOCCOLA, représentante élue des parents d'élèves, demande si cela a une incidence pour l'établissement. M. PLANTÉ, Proviseur, indique qu'il n'y a aucune incidence si ce n'est que lorsque le futur CPAIEN viendra en mission à Bangkok, il viendra de Singapour et non plus de Bangkok. Comme les missions sont programmées à l'année, cela ne joue pas sur le nombre de missions.

M. FISCHER, représentant élu des personnels d'enseignement et d'éducation, demande confirmation qu'un poste est bien recréé à Singapour. M. PLANTÉ, Proviseur, confirme qu'il s'agit d'un transfert de poste à Singapour mais qu'administrativement avant de pouvoir créer le poste à Singapour, il faut le supprimer à Bangkok.

La proposition de suppression du support du poste de CPAIEN est soumise au vote du CE.

Adoption à la majorité

Votants : 15	Abstention : 1	Contre : 0	Pour : 14
--------------	----------------	------------	-----------

8) Travaux prioritaires pour la rentrée 2019 suite au CHSCT

M. PLANTÉ, Proviseur, explique les points qui ont été traités lors de la réunion du CHSCT :

Concernant les mesures contre la pollution a été décidé après une phase de test, la mise en place de filtres dans l'ensemble des salles du LFIB. Cette solution donne satisfaction à court terme mais peut s'avérer onéreuse sur le long terme car il faut changer les filtres tous les mois.

La commission travaux du Comité de gestion préconisait l'isolation complète des couloirs en amont de l'installation de tout nouveau système. Le CHSCT a émis un avis défavorable à cette proposition car elle ne tient pas compte ni de la réalité de la configuration actuelle des locaux, ni du cadre concret de la vie de l'établissement notamment dans la gestion permanente des flux d'élèves. La recommandation du CHSCT est la mise en place de solution pérenne pour que le LFIB soit équipé avant la prochaine période probable avec un risque de pollution. A défaut les filtres devront être maintenus.

En ce qui concerne les vestiaires le CHSCT a rappelé qu'il était urgent que les élèves aient à leur disposition des vestiaires qui remplissent les conditions d'hygiène et de salubrité dignes d'un lycée français de l'AEFE et d'une école internationale à Bangkok. Pour cela des travaux d'assainissement doivent être mis en place. Le CHSCT comprend la volonté de la commission travaux pour des raisons d'optimisation financière de traiter les problèmes dans leur globalité et d'éviter des travaux ponctuels qui deviendraient inappropriés une fois l'approche globale mise en place. Cependant cette orientation ne doit pas empêcher de traiter les priorités. L'état des vestiaires est une urgence qui doit être traitée comme telle.

M. PATINIER, représentant élu des parents d'élèves, s'inquiète sur le suivi de travaux pendant l'été.

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que les modalités d'organisation interne des services au sein du LFIB ne se traitent pas en CE. M. VANNIER, DAF, explique que le nécessaire a été fait. M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle qu'un recrutement d'un poste budgété de responsable technique a eu lieu mais que suite à 2 départs, le poste n'est toujours pas pourvu et que dans l'attente une autre organisation est mise en place.

Concernant la formation aux premiers secours, M. PLANTÉ, Proviseur, explique que la politique menée sera celle d'une prise en charge en interne après la formation d'un enseignant qualifié qui aura l'habilitation pour valider les formations. Ce professeur devra mettre à niveau son habilitation régulièrement et cela nécessitera un déplacement ponctuel. Il rappelle que depuis 4 ans l'ensemble des élèves de 4^{ème} sont formés aux premiers secours. Les services de l'enseignant concernés prévoient le budget pour cette mise en place. Mme CARIVEN, enseignante de SVT est la professeure qualifiée en charge de ce dossier.

9) Présentation du schéma de la gouvernance et de l'organigramme du LFIB

Comme précisé dans un rectificatif, ce point a été enlevé de l'ODJ.

10) Fonctionnement de l'établissement.

M. PLANTÉ, Proviseur, porte au vote le principe de la participation d'une équipe d'arbitre au tournoi Trèfle organisée à Tokyo à l'occasion de la coupe du monde de Rugby est soumise au vote du CE.

Le cadre financier tel que prévu dans la charte des voyages sera respecté.

Adoption à la majorité

Votants : 15	Abstention : 1	Contre : 0	Pour : 14
--------------	----------------	------------	-----------

11) Questions diverses

a) Stupéfiants

M. PATINIER, représentant élu des parents d'élèves, attire l'attention des membres du CE sur l'inquiétude des parents sur l'augmentation de la consommation de produits stupéfiants par les élèves du LFIB, et ce, de plus en plus jeunes.

M. GERARD, CPE, rappelle que le LFIB agit sur ce sujet depuis plus de 20 ans. Son expérience dans l'établissement ne montre aucune différence pour la période récente avec ce qu'il a connu les années précédentes, sachant que toute population lycéenne avec pouvoir d'achat est à risque, en Thaïlande où en France. Il mentionne que le Proviseur a encouragé l'augmentation du nombre d'élèves testés avec l'accord des parents d'élèves. En parallèle, il rappelle l'ensemble des mesures de prévention qui sont mises en place chaque année dans le cadre du CESC.

M. FORNI, COCAC, regrette que ce sujet ne soit pas abordé par certains représentants avec toute la sérénité nécessaire. Il dénonce le caractère diffamatoire de certaines rumeurs qui mettent injustement en cause des personnels et nuisent à l'image de l'établissement. Il rappelle aussi tout ce qui est fait par l'établissement et insiste sur le fait que le LFIB n'a pas la responsabilité du comportement des élèves en dehors de l'école.

M PATINIER, reprend la parole pour expliquer que ce sujet doit être un des sujets majeurs de communication avec les familles afin de les informer des risques et les sensibiliser et les responsabiliser.

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle l'importance de l'information et de la formation à destination des familles mais il explique les précautions à prendre en termes de communication sur certains sujets sensibles. Il insiste sur le fait que le cadre est strictement respecté au sein du LFIB. Il n'y a pas un seul élève pris au sein du LFIB en possession de produits interdits qui n'ait été exclu. Il a eu 2 cas à gérer en 5 ans.

b) Tenues vestimentaires

Mme ZOCCOLA, représentante élue des parents d'élèves, constate que malgré l'adoption d'un nouveau règlement il y a un an, tous les jours des élèves arrivent dans des tenues inappropriées.

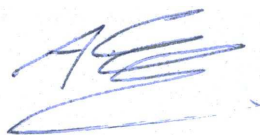
M GERARD, CPE, rappelle les modalités du cadre en vigueur qui a été voté il y a un an. Il explique que dans sa pratique quotidienne de CPE il ne doit intervenir que très rarement et que les élèves respectent le cadre proposé.

M. PLANTÉ, Proviseur, rappelle que les rares élèves concernés arrivent au LFIB en provenance du domicile familial et que l'on demande au LFIB à faire le contrôle que n'est pas fait à la maison.

M. FISCHER, représentant élu des personnels enseignants, reprend cet argument et s'étonne que l'on demande sur tous les sujets à l'école et ici en l'occurrence au LFIB de remédier à ce qui n'est pas fait à la maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05 mn.

Le Secrétaire



Adrien LASNEL

Le Président



Joël PLANTÉ